Monsieur le Comte. — J'ai l'honneur d'accuser la reception de la Lettre que vous avez adressée en date du 19 Avril dernier à Monsieur le Marquis d'Abrantes, mon prédecesseur. Je me suis empressé de la présenter à S. M. L'Empereur

Votre Excellence connait l'empressement que L'Empereur a mis à la conclusion du Traité entre le Brésil et le Royaume de Sardaigne. Il a nommé tout de suite Son Plenipotentiaire le Vicomte de Itabayana, et le Traité serait déjà ratifié, si ce n'etaient les Articles 2 et 4, qui y ont opposé un grand obstacle. Il est vrai, Monsieur le Comte, que vous proposez maintenant un moyen d'oter cet obstacle-là.

Mais, Monsieur le Comte, je dois vous dire avec franchise, que les circonstances ont aujourd'hui beaucoup changé. Outre qu'il y a une Loi de l'Assemblée Legislative du Brésil, qui a égalisé tous les Droits d'importations du Brésil à quinze pour cent, et conséquemment cette faveur était la plus essentielle que le Brésil pourait accorder, le Gouvernement Brésilien devant respecter l'opinion de la Chambre Legislative, qui s'est trop prononcée contre les Traités de Commerce, ne trouve convenable de faire de pareils Traités, de manière qu'il vient même de refuser les demandes que quelques Puissances ont fait, dernièrement à cet effet.

Après cette franche déclaration je crois que Votre Excellence et son Gouvernement verront les justes motifs, qui empêchent le Gouvernement Brésilien d'adopter la nouvelle proposition que vous faites dans Votre Lettre.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de parfaite

estime 8°

(Signé) Francisco Carneiro de Campos.

Au Palais du Rio de Janeiro
le 11 Decembre 1830.

A Monsieur le Comte d'Aglie.

Está conforme.
Bento da Silva Lisboa.